

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3035

21 octobre 2014

SOMMAIRE

1000.lu S.A.	145680	Harrods Property Investments Sàrl	145640
AC Holdings S.à r.l.	145634	Helarb Mécanuméric S.à r.l.	145640
AMO Holding 6 S.A.	145635	Immobilière Arenberg S.A.	145639
Aqueduct Capital S.à r.l.	145634	Infitex S.A.	145642
Avantor Performance Materials Holdings S.A.	145638	International Campus Hamburg S.à r.l. .	145647
BR June II S.à r.l.	145634	Irik Investment Poland S.à r.l.	145642
Cayo Property SCI	145643	Layetana Development Partners 1 - Lux S.A.	145644
Cliffs Natural Resources Luxembourg S.à r.l.	145637	Logi S.à r.l.	145636
Colruyt Luxembourg S.A.	145642	L&P Europe SCS	145635
CPI Property Group	145642	Luwolux Sàrl	145640
DCSF (Parallel) Investment S.à r.l.	145636	Northland Power Euro Wind S.à r.l.	145660
D.S. Lux S.A.	145647	OCM Sierra Midco S.à r.l.	145648
Dunwitch Corporate	145638	Osteon International S.A.	145635
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na S.C.A., SICAR	145680	Place Ovale Holding S.A.	145636
FMC Advisers Luxembourg S.A.	145635	Proxycenter S.A.	145659
Foncière Esterel SA	145637	Sedna Investments & Services SA	145641
Galava International S.à r.l.	145641	SHIP Investor S.à.r.l.	145641
GB Global S.à r.l.	145636	Soho Group Private S.A. SPF	145638
Gestim Group S.A.	145639	Stena Forth Lux 1 S.à r.l.	145641
Global Fastening (Cayman) S.à r.l.	145639	Stena Forth Lux 2 S.à r.l.	145641
Gomes Constructions S.à r.l.	145640	United Brokers S.A.	145637
Grel-Com Technology S.à r.l.	145640	Wycke 1 S.A.	145656

BR June II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 149.622.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 29 juillet 2014, sous la référence L140133657 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Référence de publication: 2014142637/13.

(140162607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Aqueduct Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 200.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 112.631.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2014:

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 19, Rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014142577/16.

(140162418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

AC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.540.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 1^{er} septembre 2014, que Optimus Fiduciaries Limited a transféré 40.000 parts sociales de catégorie B qu'il détenait dans la Société à:

- Monsieur Kevin Anthony SHAW, né le 17 octobre 1977 à St Helens, Merseyside, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: Audley Court, Swan Court, Kingsbury Crescent, TW18 3BA Staines, Royaume-Uni.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

MREF II AC Holdings S.à r.l.	1.500.000 parts sociales de catégorie A
Monsieur Malcolm Nicholas SANDERSON	200.000 parts sociales de catégorie B
Monsieur David DRISCOLL	70.000 parts sociales de catégorie B
Monsieur Mark Lewis William HINDES	60.000 parts sociales de catégorie B
Optimus Fiduciaries Limited	50.000 parts sociales de catégorie B
Monsieur Paul MORGAN	40.000 parts sociales de catégorie B
Madame Katherine ROSE	40.000 parts sociales de catégorie B
Monsieur Kevin Anthony SHAW	40.000 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

AC Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014142590/25.

(140162583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

AMO Holding 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142596/9.

(140162214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Osteon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9533 Wiltz, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 128.146.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014142985/10.

(140162108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

FMC Advisers Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 176.302.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 14 avril 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014142792/16.

(140162503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

L&P Europe SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.787.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 24 juillet 2014 que le capital social de la Société s'élevant à USD 157.777.427 divisé en 157.777.427 parts sociales composées de 136.027.327 parts de commanditaires et 21.750.100 parts de commandités ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD) chacune est augmenté - d'un montant de USD 8.689.659 et s'élèvera donc, dès lors, à un montant de USD 166.467.086 divisé en 166.467.086 parts sociales composées de 144.716.986 parts de commanditaires et 21.750.100 parts de commandités ayant une valeur nominale d'un USD chacune.

Il résulte de la même assemblée générale extraordinaire que Leggett & Platt, Incorporated a souscrit aux 8.689.659 nouvelles parts de commanditaires ayant une valeur nominale d'un USD chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

L&P Europe S.C.S.

Référence de publication: 2014142888/19.

(140162586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Place Ovale Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.227.

Les comptes annuels de la société Place Ovale Holding S.A. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142997/10.

(140162571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Logi S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8087 Bertrange, 10A, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 152.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/09/2014.

Référence de publication: 2014142911/10.

(140162513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

DCSF (Parallel) Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.113.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Claude LUCIUS, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Philippe MERSY, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014142722/14.

(140162358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

GB Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.692.

Cession de parts

Dans le cadre d'une cession de parts sociales, le capital social de la société GB Global S.à r.l. se répartit, à dater du 27 août 2013, de la manière suivante:

GB Auto Company S.A.E.	18.000,- parts
TOTAL	18.000,- parts

Pour information, GB Auto Company S.A.E. est une société par action inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Egypte sous le numéro 3422. L'adresse du siège social de la société est situé au Cairo-Alexandria, Desert Road Km: 28, Industrial Zone, P.O. Box 60, Smart Village -Abo Rawash - Giza, EGYPTE.

Certifié sincère et conforme

GB Global S.à r.l.

Y. KHECHINI / R. GHABBOUR

Gérant Catégorie B / Gérant Catégorie A

Référence de publication: 2014142817/20.

(140162316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Cliffs Natural Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 262.630.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.539.

Par résolutions signées en date du 30 juin 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Terrance M Paradie, avec adresse professionnelle au 200, Public Square, Suite 3300, Cleveland, OH 44114-2544, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Michael J. Morris, avec adresse professionnelle au 1100, Superior Avenue, Suite 1500, 44114 Cleveland, Ohio, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142655/15.

(140162026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

United Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.880.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1611 du 16 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, en date du 31 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 407 du 03 mai 2005; puis suivant actes reçus par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1312 du 02 décembre 2005 et en date du 23 octobre 2013, publié au Mémorial C numéro 3235 du 19 décembre 2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143792/16.

(140163364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Foncière Esterel SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.054.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 04.08.2014

Sixième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23.09.1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; et le mandat d'Administrateur de Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONCIERE ESTEREL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014142795/23.

(140162380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Soho Group Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.974.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Pour: SOHO GROUP PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014144458/14.

(140164283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Dunwitch Corporate, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 163.989.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Dunwitch Corporate S.A., qui s'est tenue au siège social de la société le 09 septembre 2014 que:

1. La société accepte la démission de Monsieur Jean-François DESMARE de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Pour Dunwitch Corporate S.A.

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2014142737/16.

(140162593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Avantor Performance Materials Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.169.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 21 mars 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs restants en date du 12 août 2014

Madame Miroslava JASSOVA administrateur de sociétés, née à Dolny Kubin (Slovaquie), le 15 juillet 1988, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été cooptée comme administrateur de catégorie A de la société avec effet au 1^{er} juillet 2014 en remplacement de M. Pietro LONGO, administrateur de catégorie A, dont elle achèvera le mandat d'administrateur de catégorie A qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Veillez prendre note que Messieurs David CATALA, administrateur de catégorie A et président du conseil d'administration et Madame Ingrid CERNICCHI, administrateur de catégorie A, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Avantor Performance Materials Holdings S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014142585/24.

(140162189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Immobilière Arenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 39.970.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.
Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2014143484/12.

(140163473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Global Fastening (Cayman) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 183.510.

Il est à noter que l'associé unique de la Société Infastech S. à r.l. est désormais domiciliée au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Global Fastening (Cayman) Sàrl

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014142805/14.

(140162040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Gestim Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 132.673.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 septembre 2014, LAC/2014/41616, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société GESTIM GROUP S.A. (en liquidation), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.673, constitué en date du 21 septembre 2007 par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 2675 du 21 novembre 2007. Les statuts de la société ont été modifié par acte du même notaire en date du 7 mars 2008, publié au Mémorial C, numéro 1001 du 23 avril 2008.

La société a été mise en liquidation volontaire par acte du notaire instrumentaire en date du 2 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C.

Après adoption du rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation, l'assemblée générale donne pleine et entière décharge au liquidateur LISOLUX S.à r.l. et au commissaire à la liquidation CeDerLux-Services S.à r.l., ayant tous les deux le siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation.

En conséquence l'assemblée générale a prononcé la clôture de la liquidation de la société GESTIM GROUP S.A.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142819/28.

(140161923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Gomes Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 139, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 160.032.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143443/10.

(140163135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Grel-Com Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 125.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143445/10.

(140163130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Harrods Property Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.537.

Les comptes consolidés au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Harrods Property Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014143450/11.

(140163404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Helarb Mécanuméric S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 92.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014143451/11.

(140163127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Luwolux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, Z.A.E., Le Triangle Vert.
R.C.S. Luxembourg B 163.501.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUWOLUX SARL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014143573/12.

(140162974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Stena Forth Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.626.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143719/9.

(140163482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Stena Forth Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.630.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143720/9.

(140163481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Sedna Investments & Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig.

R.C.S. Luxembourg B 146.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143736/10.

(140163083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

SHIP Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143740/10.

(140163345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Galava International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.083.

Extrait d'acte de cession de parts sociales sous seing privé

En vertu d'un acte sous seing privé, signé le 01/09/2014, Interconsult S.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, a cédé 13.640 parts sociales de la Sopcété Galava International Sàrl, à Mme Birte Brask Thomsen Andersen, née le 27/09/1956 à Gentofte, Danemark, domiciliée à Chemin de la Traversaire 9, CH-1822 Chernex, Suisse.

Par conséquent Birte Brask Thomsen Andersen détient toutes les parts sociales de la société Galava International Sàrl.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014142815/16.

(140162574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

CPI Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 102.254.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69210 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142051/10.

(140161235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Colruyt Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 5, rue F.W. Raiffeisen.
R.C.S. Luxembourg B 124.296.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142041/10.

(140161463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Infitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 69.197.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2014

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 avril 2014 que:

- Suite à la démission de Madame Jacqueline Pichereau de sa fonction d'Administrateur, est nommé, avec effet immédiat Monsieur Gilles Sauthon né le 17/09/1953 à Paris en France, demeurant au 86, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/09/2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014142858/16.

(140162339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Irik Investment Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 183.832.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 11 août 2014, enregistré à Luxembourg A.C. le 14 août 2014, LAC/2014/38549, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: 66 Calle Doctor Esquerdo, 28007 Madrid (Espagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014142846/18.

(140161975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Cayo Property SCI, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg E 4.506.

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Radovan VITEK, né le 22 janvier 1971 à Nove Mesto Na Morave (République Tchèque), demeurant à Brno - Zabovresky, Minska 126/41, Brno Mesto République Tchèque;

2.- Madame Marie VITKOVA, née le 16 septembre 1976 à Brno (République Tchèque), demeurant à V Sareckem Udoli 30, Prague 6 (République Tchèque);

Tous deux ici représentés par Madame Anne-Françoise FOUSS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, datée du 15 août 2014, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Que le capital social de la société «CAYO PROPERTY SCI», une société civile avec siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4506, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1353 du 22 juin 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la «Société»), est fixé à trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-), représenté par trente mille (30.000) parts d'intérêt d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et appartenant aux comparants comme suit:

Monsieur Radovan VITEK, prénommé, vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (29.999) parts,

Madame Marie VITKOVA, prénommée, une (1) part,

TOTAL: trente mille (30.000) parts.

II.- Que sur base de l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Constatation d'une cession d'une (1) part sociale de Monsieur Marek STUBLEY à Madame Marie VITKOVA du 5 août 2014.

2. Modification de l'article 5 (alinéa 1 à 4) des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à TRENTE MILLIONS D'EUROS (EUR 30.000.000,-), représenté par TRENTE MILLE (30.000) parts d'intérêt d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune, que les comparants déclarent souscrire comme suit:

Monsieur Radovan VITEK, prénommé, vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêt (29.999)

Madame Marie VITKOVA, prénommée, une part d'intérêt (1)

TOTAL: trente mille parts d'intérêt (30.000).».

les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité par les associés prénommés:

Première résolution

Constatation d'une cession de parts sociales

Qu'il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 5 août 2014, que Monsieur Marek STUBLEY, avocat, né le 22 février 1978 à Brno (République Tchèque), demeurant à Lety, Karlstenjska 519 - 252 29 République Tchèque, a cédé et transporté, la seule part sociale qu'il détenait dans la Société à Madame Marie VITKOVA, pré-désignée, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance.

Le cessionnaire de la prédite cession de parts, Madame Marie VITKOVA, pré-désignée, déclare parfaitement connaître les statuts de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société.

En raison de la prédite cession, il est constaté que les parts sociales de la Société sont réparties désormais comme suit:

Monsieur Radovan VITEK, prénommé, vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (29.999) parts,

Madame Marie VITKOVA, prénommée, une (1) part,

TOTAL: trente mille (30.000) parts.

145644

Deuxième résolution

Suite à la constatation de la cession d'une part sociale actée ci-avant, les associés décident de modifier l'article 5 (alinéa 1 à 4) des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à TRENTE MILLIONS D'EUROS (EUR 30.000.000,-), représenté par TRENTE MILLE (30.000) parts d'intérêt d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune, que les comparants déclarent souscrire comme suit:

Monsieur Radovan VITEK, prénommé, vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêt (29.999),
Madame Marie VITKOVA, prénommée, une part d'intérêt (1),
TOTAL: trente mille parts d'intérêt (30.000).»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de EUR 800,-, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.F. FOUSS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 septembre 2014. Relation: RED/2014/1944. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014142030/76.

(140161373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Layetana Development Partners 1 - Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.300.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth day of August.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing at Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the General Meeting) of Layetana Development Partners 1 - LUX, S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme), having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated December 14, 2006, published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial), number 71 on January 29, 2007 and registered at the Companies' and Trade Registrar of Luxembourg under the number B 123300. The articles of incorporation (the Articles) have been amended lastly on June 19, 2014 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, number 1774 on July 9, 2014.

The General Meeting is opened at 15.30 h, under the chair of Ignacio Pareja, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Rachida Aggoud, residing professionally in Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Vincent Kinderstuth, residing professionally in Luxembourg.

The board of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. the agenda of the General Meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to Plaça Europa, 31, 08908 L'Hospitalet, Barcelona, (Spain);
2. Subsequent amendment of Article 4 of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

II. the name of the shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented as initialled ne varietur by appearing persons and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the General Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith;

III. by virtue of article 15 of the Articles, paragraph 4, all shareholders present or represented have considered themselves as having been duly convened and informed of the agenda of this meeting, hence, the meeting may take place without notice.

IV. according to the attendance list, three hundred and nine (309) class I ordinary shares and one hundred forty four thousand six hundred ninety one (144,691) class II ordinary shares in issue, 100 % of the subscribed share capital is present or represented;

V. the present General Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the General Meeting of shareholders took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to Plaça Europa, 31, 08908 L'Hospitalet, Barcelona, (Spain), with immediate effect.

Second resolution

Subsequently to the previous resolution, the Shareholders resolved to amend Article 4 of the Articles of incorporation of the Company which shall now be read as follow:

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Barcelona, Spain.

The registered office may be transferred within the municipality of Barcelona by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in Spain or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Spain and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Spanish company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company."

Effects

The notary informed the appearing parties, which especially acknowledge, that according to article 159 of the Luxembourg Law on commercial companies, the transfer of the factual and statutory seat of the Company abroad may imply "de facto" the change of its nationality, that the enacting notary has no mandate to delist the transferred Company from the register at the Companies' and Trade Registrar of Luxembourg (RCSL), and that this delisting in Luxembourg can be made only after due registration and/or listing of the Company at the local Registry in Spain and upon presentation of the relevant documentation. For the avoidance of any doubt, it is admitted by the appearing parties that the enacting notary is not ipso facto in charge of this delisting, but that the notary will be mandated by separate request and presentation of the relevant documents to proceed with the delisting of the Company in Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq août.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire, résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Il s'est tenu

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de Layetana Development Partners 1 -LUX, S.A., une société anonyme (la «Société») ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte de

Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, daté du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 71 en date du 29 janvier 2007 et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 300. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu le 19 juin 2014 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial, numéro 1774 du 9 juillet 2014.

L'Assemblée Générale s'est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Ignacio Pareja, résidant professionnellement à Luxembourg

qui nomme comme secrétaire Rachida Aggoud, résidant professionnellement à Luxembourg,

L'Assemblée Générale élit comme scrutateur Vincent Kinderstuth, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

Agenda

1. Transfert du siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 31, Plaça Europa, 08908 L'Hospitalet, Barcelone, (Espagne);

2. Modification subséquente de l'article 4 des Statuts de la Société;

3. Divers.

II. Le nom des actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés tels que signées «ne varietur» par les comparants ainsi que le nombre d'Actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Conformément à l'article 15 des Statuts, paragraphe 4, si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

IV. D'après la liste de présence, les trois cent neuf (309) actions ordinaires de classe I et les cent quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-onze (144.691) actions ordinaires de classe II, 100 % du capital social souscrit est présent ou représenté

V. La présente Assemblée Générale est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

L'Assemblée Générale a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 31, Plaça Europa, 08908 L'Hospitalet, Barcelone, (Espagne), avec effet immédiat

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires ont pris la décision de modifier l'article 4 des Statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Barcelone, Espagne.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Barcelone par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu en Espagne ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant en Espagne qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera espagnole. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration."

Effets

Le notaire a informé les parties comparantes, qui le reconnaissent expressément, que conformément à l'article 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, le transfert du siège social à l'étranger pourrait impliquer «de facto» un changement de nationalité de la société et que le notaire instrumentant n'a pas mandat de faire radier la Société transférée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (RCSL) et que cette radiation à Luxembourg ne peut être faite qu'après inscription/immatriculation auprès du registre compétent en Espagne et uniquement sur base de

la documentation pertinente. Afin d'éviter tout doute, les parties comparantes reconnaissent que jusqu'à nouvelle demande documentée, le notaire instrumentant n'est pas en charge de cette radiation.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges facturées par le notaire instrumentant et qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Pareja, Aggoud, Kinderstuth, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 août 2014. Relation: RED/2014/1896. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

p. Le Receveur (signé): Max Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 02 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014141585/156.

(140160489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

D.S. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.802.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 3 septembre 2014

Il résulte des délibérations et décisions du conseil d'administration tenu au siège social le 3 septembre 2014 que:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 14, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Pour extrait conforme

DS.LUX S.A.

Vincent Frédérick / Patrick Wagenaar

Administrateur-Délégué / Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2014142699/16.

(140162527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

International Campus Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.592.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 16 mai 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} juin 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Valérie PECHON et de M. Roeland DE GRAAF, gérants de classe B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M. Rolf ENGEL, gérant de classe A, se situe désormais au Bahnhofstrasse 37, CH-8001 Zürich (Suisse).

Luxembourg, le 12 Septembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour International Campus Hamburg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014142841/18.

(140162146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

OCM Sierra Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.048.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third of September,
Before us, Maître Jean SECKLER, notary in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

OCM Sierra Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of EUR 12,500;

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junlinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “OCM Sierra Midco S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object and purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, the management of such participations and making, purchasing or investing in loans, securities, or other financial instruments or assets. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

15.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than twentyfive (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

15.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon OCM Sierra Topco S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The aggregate amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,100.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (gérants) of the Company for an indefinite period:

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mrs. Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besancon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Jabir CHAKIB, accountant, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Ms. Katherine Margaret RALPH, company manager, born on April 19, 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Christopher BOEHRINGER, company manager, born on January 1, 1971 in Forbes, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and

- Mr. Manish DESAI, company manager, born on February 14, 1979 in Ndola, Zambia, residing professionally at 333 S. Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071, United States of America.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois septembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

OCM Sierra Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de EUR 12.500,-;

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «OCM Sierra Midco S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet et pour but la prise de participations, et, le cas échéant, la disposition de ces participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, la gestion de ces participations et l'accord de, l'achat de ou l'investissement dans des prêts, sûretés ou autres instruments financiers ou actifs. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Pour éviter tout doute, la Société ne peut pas exercer d'activité régulée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

15.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

15.2. Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente-et-un décembre 2015.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Sierra Topco S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un versement en espèce d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant total de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il l'a été démontré au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.100,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Madame Figen EREN, gérante de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Jabir CHAKIB, comptable, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Monsieur Hugo NEUMAN gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
 - Madame Katherine Margaret RALPH, gérante de sociétés, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.
 - Monsieur Christopher BOEHRINGER, gérant de sociétés, né le 1^{er} janvier 1971 à Forbes, Australie, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et
 - Monsieur Manish DESAI, gérant de sociétés, né le 14 février 1979 à Ndola, Zambie, ayant son adresse professionnelle au 333 S. Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis.
2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 septembre 2014. Relation GRE/2014/3511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014141670/453.

(140161033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Wycke 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 190.016.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn,

Am sechszwanzigsten August,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Düdelingen.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft "THE STRAND S.A.", mit Gesellschaftssitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer B185 644, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, am 13. März 2014, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1402 vom 31. Mai 2014,

hier vertreten durch ihre Verwaltungsmitglieder,

1) Herrn Luc HILGER, Buchprüfer, berufsansässig in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Guy LANNERS, Steuerberater, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift,

welche Vollmacht nach «ne varietur» Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt um mit ihr formalisiert zu werden.

2) Herrn Guy LANNERS, Steuerberater, berufsansässig in Luxemburg;

Welche Komparentin, so wie hiavor vertreten, den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „WYCKE 1 S.A.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an jeglichen Unternehmen, ob ziviler, kommerzieller, industrieller oder finanzieller Art, ob in Luxemburg oder im Ausland, zu erwerben, durch Beteiligung an deren Kapital, durch Titel und Stimmrechte, durch Einbringen von Werten, durch Zeichnung, durch Option, Ankauf, Tausch, Aushandeln, oder auf jegliche andere Art und Weise, sowie auch den Erwerb von Patenten, Markenrechten, Lizenzkonzessionen, sowie den Erwerb von Mobiliar- oder Immobiliargütern, sowie deren Verwaltung und Verkauf.

Sie kann auch den Unternehmen in denen sie Interessen erwirbt, sowie Dritten, jegliche Unterstützung und finanzielle Hilfestellung zuwenden, dies auch unter der Form von Darlehen, Vorschüssen, Garantien, sowie sie auch Mittel leihen kann, sogar durch Ausgabe von Anleihen, oder sich anders verschulden um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen.

Sie kann generell jegliche kommerzielle, industrielle, mobiliare, immobilare oder finanzielle Transaktionen ausführen, sowie auch Dienstleistungen erbringen, dies sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, sowie alle Transaktionen ausführen, welche der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dienen.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertdreißigtausend Euro (130.000.- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eintausenddreihundert Euro (1300.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als Alleingesellschafter bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können.

Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Generalversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ernennt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einer Verwaltungsratssitzung einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden. Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung.

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Montag des Monats Mai um 15.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen.

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2014.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet in 2015 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien.

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten die Aktien wie folgt zu zeichnen:

die einhundert (100) Aktien sind durch die alleinige Gesellschafterin "THE STRAND S.A.", vorgenannt und vertreten wie hiervoor erwähnt, gezeichnet.

Sämtliche Aktien wurden in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einhundertdreißigtausend Euro (EUR 130.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26-1 und Artikel 263 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert (1.500.-) Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Sodann erklärt die Gesellschafterin, handelnd an Stelle einer außerordentlichen Hauptversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf eins festgesetzt.

2) Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1. Herr Jean-Nicolas genannt John WEBER, Buchprüfer, geboren in Wiltz, am 17. Mai 1950, beruflich wohnhaft in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;

2. Herr Luc HILGER, Buchprüfer, geboren in Luxemburg, am 16. November 1974, beruflich wohnhaft in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;

3. Herr Guy LANNERS, Steuerberater, geboren in Luxemburg, am 9. September 1965, beruflich wohnhaft in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

- Fidu-Concept S.à.r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 38.136.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2020.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten, zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt, Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Bevollmächtigten der Kompartentin, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. LANNERS, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2014. Relation: EAC/2014/11513. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 septembre 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014141856/169.

(140160393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Proxycenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 35, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 19.611.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 25 juillet 2014 à 10.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020 les mandats des administrateurs suivants:

Madame Yvonne BECKER épouse KIRPACH, administrateur et administrateur-délégué, née à Ettelbruck (L) le 20.05.1961, demeurant à L - 7619 Larochette, 35A, Rue de Medernach

Monsieur Christophe KIRPACH, administrateur, né à Luxembourg (L) le 11.12.1987, demeurant à L - 7619 Larochette, 35A, Rue de Medernach

Monsieur Luc KIRPACH, administrateur, né à Ettelbruck (L) le 18.05.1991, demeurant à L -7619 Larochette, 35A, Rue de Medernach

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84 589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014143017/22.

(140162403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Northland Power Euro Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.661.278,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 183.889.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Pierre PROBST, notary, residing in Ettelbruck (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed,

were taken the resolutions of the sole shareholder of Northland Power Euro Wind S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.889 and having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. number 733 of March 21, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

There appeared,

Northland Power Inc., a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 17th Floor, 30 St Clair Avenue West, Toronto, ON M4V 3A1, Canada, and listed on the Toronto Stock Exchange under the ticker symbol NPI (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda is worded as follows:

1. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) class A mandatory redeemable preference shares (the Class A MRPS) and (iii) class B mandatory redeemable preference shares (the Class B MRPS) all having a par value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Requalification of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million six hundred forty-eight thousand seven hundred seventy-eight euro (EUR 3,648,778.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares to three million six hundred sixty-one thousand two hundred seventy-eight euro (EUR 3,661,278.-) by the creation and issue of one million one hundred eighteen thousand seven hundred seventy-eight (1,118,778) Ordinary Shares, one million seven hundred thirty thousand (1,730,000) Class A MRPS and eight hundred thousand (800,000) Class B MRPS, with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. Full restatement of the Articles;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) the Ordinary Shares (ii) the Class A MRPS and (iii) the Class B MRPS, all having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to requalify the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million six hundred forty-eight thousand seven hundred seventy-eight euro (EUR 3,648,778.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares to three million six hundred sixty-one thousand two hundred seventy-eight euro (EUR 3,661,278.-) by the creation and issue of one million one hundred eighteen thousand seven hundred seventy-eight (1,118,778) Ordinary Shares, one million seven hundred thirty thousand (1,730,000) Class A MRPS and eight hundred thousand (800,000) Class B MRPS, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one million one hundred eighteen thousand seven hundred seventy-eight (1,118,778) Ordinary Shares, one million seven hundred thirty thousand (1,730,000) Class A MRPS, and eight hundred thousand (800,000) Class B MRPS, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in kind in an aggregate amount of three hundred seventy-four million one hundred seventy thousand three hundred twenty euros (EUR 374,170,320.-) (the Contribution) consisting of four receivables (respectively the First Receivable, the Second Receivable, the Third Receivable and the Fourth Receivable).

The value of the contribution of the First Receivable to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated August 27, 2014, issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

- "the First Receivable is shown on the attached balance sheet dated August 27, 2014;
- the Sole Shareholder is the sole owner of the First Receivable, is solely entitled to the First Receivable and possesses the power to dispose of the First Receivable;
- the First Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the First Receivable contributed to the Company per the Balance Sheet is valued at least at eighty million euro (EUR 80,000,000) plus accrued interest of two million, nine hundred sixty two thousand one hundred and two euro (EUR 2,962,192) and since the Balance Sheet date, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the First Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the First Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the First Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the First Receivable and the First Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The value of the contribution of the Second Receivable to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated August 27, 2014, issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

- "the Second Receivable is shown on the attached balance sheet dated August 27, 2014;
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Second Receivable, is solely entitled to the Second Receivable and possesses the power to dispose of the Second Receivable;
- the Second Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Second Receivable contributed to the Company per the Balance Sheet is valued at least at twenty million two hundred twenty-nine thousand seven hundred fifty euro (EUR 20,229,750) and since the Balance Sheet date, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Second Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Second Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Second Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Second Receivable and the Second Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The value of the contribution of the Third Receivable to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated August 27, 2014, issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

- “the Third Receivable is shown on the attached balance sheets dated August 27, 2014;
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Third Receivable, is solely entitled to the Third Receivable and possesses the power to dispose of the Third Receivable;
- the Third Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Third Receivable contributed to the Company per the Balance Sheet is valued at least at one hundred seventy-three million euro (EUR 173,000,000) plus accrued interest of six million three hundred and thirty thousand and three hundred and seventy eight euro (EUR 6,330,378) and since the Balance Sheet date, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Third Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Third Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Third Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Third Receivable.”

The value of the contribution of the Fourth Receivable to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated August 27, 2014, issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

- “the Fourth Receivable is shown on the attached balance sheets dated August 27, 2014;
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Fourth Receivable, is solely entitled to the Fourth Receivable and possesses the power to dispose of the Fourth Receivable;
- the Fourth Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Fourth Receivable contributed to the Company per the Balance Sheet is valued at least at ninety-one million six hundred forty-eight thousand euro (EUR 91,648,000) and since the Balance Sheet date, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Fourth Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Fourth Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Fourth Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Fourth Receivable.”

The Contribution (consisting of the First Receivable, Second Receivable, Third Receivable and Fourth Receivable) is to be allocated as follows:

(a) With respect to the First Receivable:

(i) the part of the First Receivable, amounting eight hundred thousand euro (EUR 800,000), to the Class B MRPS share capital account of the Company; and

(ii) the remaining part of the First Receivable, amounting seventy-nine million two hundred thousand euro (EUR 79,200,000) plus accrued interest of two million, nine hundred sixty two thousand one hundred and two euro (EUR 2,962,192), to the Class B MRPS Share Premium Reserve Account of the Company.

(b) With respect to the Second Receivable:

(i) the part of the Second Receivable, amounting three hundred sixty-six thousand one hundred twenty-eight euro (EUR 202,298) to the Ordinary Shares share capital account of the Company;

(ii) the part of the Second Receivable, amounting two hundred two thousand two hundred ninety-eight euro (EUR 366,128) to the Legal Reserve Account of the Company; and

(iii) the remaining part of the Second Receivable, amounting nineteen million six hundred sixty-one thousand three hundred twenty-four euro (EUR 19,661,324) to the Ordinary Share Premium Reserve Account of the Company.

(c) With respect to the Third Receivable:

(i) the part of the Third Receivable, amounting one million seven hundred thirty thousand euro (EUR 1,730,000) to the Class A MRPS share capital account of the Company; and

(ii) the remaining part of the Third Receivable, amounting one hundred seventy-one million two hundred seventy thousand euro (EUR 171,270,000) plus accrued interest of six million three hundred and thirty thousand and three hundred and seventy eight euro (EUR 6,330,378), to the Class A MRPS Share Premium Reserve Account of the Company.

(d) With respect to the Fourth Receivable:

(i) the part of the Fourth Receivable, amounting nine hundred sixteen thousand four hundred eighty euro (EUR 916,480), to the Ordinary Shares share capital account of the Company; and

(ii) the remaining part of the Fourth Receivable, amounting ninety million seven hundred thirty-one thousand five hundred twenty euro (EUR 90,731,520) to the Ordinary Share Premium Reserve Account of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder further resolves to fully restate the Articles so that they read henceforth as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Northland Power Euro Wind S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at three million six hundred sixty-one thousand two hundred seventy-eight euro (EUR 3,661,278.-), represented by one million one hundred thirty-one thousand two hundred seventy-eight (1,131,278) ordinary shares (the Ordinary Shares), one million seven hundred thirty thousand (1,730,000) class A mandatory redeemable preference shares (the Class A MRPS), and eight hundred thousand (800,000) class B mandatory redeemable preference shares (the Class B MRPS, together with the Class A MRPS, the MRPS) all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The Ordinary Shares, the Class A MRPS and the Class B are individually referred to as a Share and collectively as the Shares.

5.2 The share capital (Ordinary Shares, Class A MRPS and Class B MRPS) may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3 The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Share Premium Account) in euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up in relation to the Ordinary Shares. Amounts so recorded to the Ordinary Share Premium Account (the Ordinary Shares Share Premium) will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the shareholders holding Ordinary Shares.

5.4 The Company shall maintain a share premium reserve account for the Class A MRPS (the Class A MRPS Share Premium Account) in euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up in relation to the Class A MRPS. Amounts so recorded to the Class A MRPS Share Premium Account (the Class A MRPS Share Premium) will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the Class A MRPS shareholders.

5.5 The Company shall maintain a share premium reserve account for the Class B MRPS (the Class B MRPS Share Premium Account) in euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up in relation to the Class B MRPS. Amounts so recorded to the Class B MRPS Share Premium Account (the Class B MRPS Share Premium) will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the Class B MRPS shareholders.

5.6 The shareholders may, in a General Meeting or by way of Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, decide to create reserves and/or share premium accounts (including an account 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" as defined in the Luxembourg Standard Chart of Accounts defined in the Grand Ducal Regulation of 10 June 2009 (the Account 115)) which may be attached to one or several classes of Shares.

5.7 The holders of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium or the Account 115 (if any) attached to the Ordinary Shares. The holders of the Class A MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium or the Account 115 (if any) attached to the Class A MRPS. The holders of the Class B MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium or the Account 115 (if any) attached to the Class B MRPS.

5.8 All MRPS are issued in the form of redeemable shares and the redemption of the MRPS can only be made in accordance with applicable Luxembourg law by means of sums available for distribution pursuant to Luxembourg law (i.e. distributable funds including but not limited to any reserves established with funds received by the Company) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose pursuant to a resolution of the shareholders adopted in accordance with the Articles. Provided that such redemption is allowed under Luxembourg law, the MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) the Company shall redeem all of the MRPS then in issue upon expiry of a ten (10) years period from the date on which the MRPS are issued (the Final Mandatory Redemption Date);

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, any holder of MRPS is entitled to request the redemption of all or part of the MRPS with prior written notice of 8 calendar days to the Company, provided that any and all amounts due and payable pursuant to any and all obligations of the Company whether secured or unsecured which rank prior to the MRPS are paid prior to such redemption; and

(iii) the redemption price of the MRPS to be redeemed will be equal to the nominal value of the redeemed MRPS, plus any outstanding share premium or amounts booked in Account 115 (if any) attached to the respective class of MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed, plus any accrued but unpaid cumulative preferred dividend attached to the redeemed MRPS (the Redemption Price).

5.9 At the Final Mandatory Redemption Date, if the Company has insufficient distributable reserve to redeem in cash and/or in kind all the MRPS at the Redemption Price, each MRPS shall be redeemed in full, in cash and/or in kind for the portion of the available distributable reserve divided by the number of MRPS (the Partial Payment). The Company shall in priority to any other amounts payable in respect of its share capital, pay in cash and/or in kind the difference between the Redemption Price per MRPS and the Partial Payment to the former MRPS holder(s) but only upon the condition precedent (conditions suspensive) and at the moment when the Company will have sufficient distributable reserve for such payment.

5.10 If the MRPS Shareholders are entitled, in accordance with article 5.9 to receive an amount in kind, the Company can either pay it by:

(i) issuing Ordinary Shares for an amount equal to the respective pro rata of the Redemption Price. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Company may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares;

(ii) issuing new MRPS and/or converting the existing MRPS into new MRPS for an amount equal to the respective pro rata of the Redemption Price. No decimal of newly issued MRPS and/or existing MRPS converted into new MRPS will be available. The board of managers of the Company may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of MRPS; and/or

(iii) allocating any other asset(s) of the Company.

5.11 Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption and by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders.

5.12 In case of an event of default of the respective MRPS Investment, the MRPS holder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their MRPS by the Company, shall be limited to receive the lower of (i) the Redemption Price and (ii) an amount (either in cash and/or in kind) equal to the sum of (a) the net proceeds derived from the respective MRPS Investment at the time of the redemption and (b) two million euro (EUR 2,000,000.-) multiplied by a fraction of which the denominator is the respective class of MRPS Investment and the nominator is the MRPS Investments.

5.13 The MRPS will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to the Ordinary Shares for the matters set forth in articles 15 and 16 below.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. The Shares are transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the Shares are freely transferable to third parties; such transfer will result in the conversion of the nonvoting MRPS into voting MRPS as prescribed by 11.1.2 (iii) a. of the Articles.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of Ordinary Shares, a register of Class A MRPS and a register of Class B MRPS are kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.7. The Company may redeem its own Ordinary Shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least forty-eight (48) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

11.1.1 General

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Written Shareholders' Resolutions). Written Shareholders' Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

11.1.2 Voting rights

(i) Each Ordinary Share entitles its holder to one (1) vote.

(ii) For so long as the Company has one shareholder, in accordance with article 200-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), any MRPS issued by the Company to such sole shareholder shall be nonvoting.

(iii) The holders of the MRPS shall be entitled to voting rights:

- a. in the case the Company has more than one shareholder; or
- b. in case dividends on the MRPS have not been paid for a period of three (3) consecutive years; or
- c. in case of transformation of the Company into any other corporate form of company; or
- d. in case of merger or de-merger of the Company.

(iv) The Board is empowered to amend the register of MRPS in accordance with article 11.1.2 (iii) and to insert an explicit reference to the voting rights attached to the MRPS and the date on which the Ordinary Shares or, as the case may be, the MRPS, have been effectively transferred from and by the sole shareholder, and to perform all actions that are necessary or useful for the purpose of implementing such actions contemplated by article 11.1.2 (iii) of the Articles;

(v) Each voting MRPS shall then entitle its holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either

(a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Profits.

15.1 General

The Company shall maintain:

(a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);

(b) a MRPS profit account for each class of MRPS (the MRPS Profit Account(s)); and

(c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a MRPS Profit Account),

all to be kept in euro (EUR).

15.2 Allocation of losses

Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the General Meeting shall be allocated as follows:

(a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;

(b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the respective MRPS Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and

(c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

15.3 Allocation of profits

The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, shall include each MRPS Coupon Entitlement, in the following order:

(a) first, an amount corresponding to five percent (5%) of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to ten percent (10%) of the issued corporate capital of the Company;

(b) second, with respect to any financial year, the respective MRPS Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the respective MRPS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the respective MRPS Profit Account; and

(c) third, with respect to any financial year, the respective MRPS Coupon Entitlement that has been allocated to the respective MRPS Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the respective MRPS Profit Account due to allocation of losses in a subsequent financial year shall be allocated to the respective MRPS Profit Account;

(d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the respective MRPS Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the respective MRPS Profit Account; and

(e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

15.4 Distributions

Interim dividends may be distributed in cash and/or in kind at any time, subject to the following conditions:

(a) the Board must draw up interim accounts;

(b) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(c) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(d) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the General Meeting, taking into consideration any advance payment on dividends declared by the Board with respect to the same financial year and in accordance with the preferential distribution rights as stated in these Articles. Said dividend can be paid in cash and/or in kind.

Each shareholder who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

- first, to the MRPS holder(s), the MRPS Investment Amount and the balance of the MRPS Profit Accounts, whereby the balance of the MRPS Profit Accounts is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in article 16.1 is a MRPS Period End Date;

- second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up part on the Ordinary Shares;

- third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

16.3. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting, to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

VIII. Definitions

The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meaning:

Account 115 has the meaning given to it in article 5.6.

Applicable Margin means the product of (i) the remuneration as determined in a transfer pricing study, as amended from time to time, prepared on behalf of the Company and (ii) the annual average outstanding MRPS Investment Amount.

Articles has the meaning given to it in article 1.

Business Day means any day on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Class A MRPS has the meaning given to it in article 5.1.

Class A MRPS Investment means any and all of the outstanding loan receivables owned by the Company which the Company has financed out of the proceeds received from the issuance of the Class A MRPS.

Class A MRPS Share Premium has the meaning given to it in article 5.4.

Class A MRPS Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.4.

Class B MRPS has the meaning given to it in article 5.1.

Class B MRPS Investment means any and all of the outstanding loan receivables owned by the Company which the Company has financed out of the proceeds received from the issuance of the Class B MRPS.

Class B MRPS Share Premium has the meaning given to it in article 5.5.

Class B MRPS Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.5.

Commencement Date means August 27, 2014.

Company has the meaning given to it in article 1.

Final Mandatory Redemption Date has the meaning given to it in article 5.8.

General Meeting has the meaning given to it in article 11.1.1

General Profit Account has the meaning given to it in article 15.1.

Law has the meaning given to it in article 1.

Legal Reserve Account has the meaning given to it in article 15.1.

Managers' Circular Resolutions has the meaning given to it in article 8.2 MRPS has the meaning given to it in article 5.1.

MRPS Coupon Entitlement means, an annual return, with respect to any MRPS Coupon Period, equal to all net income derived by the Company during such MRPS Coupon Period from the respective MRPS Investment less the Applicable Margin.

MRPS Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Commencement Date or a MRPS Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next MRPS Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant MRPS Coupon Period.

MRPS Investment means a Class A MRPS Investment and/ or a Class B MRPS Investment, as the case may be.

MRPS Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each respective MRPS multiplied by the number of respective MRPS on issue; and
- (b) the balance of the respective MRPS share premium reserve account and the Account 115 attached to the respective MRPS, if any.

MRPS Period End Date means:

- (c) January 1 of each year occurring before the date specified in article 5.8; and
- (d) each date of redemption of MRPS by the Company pursuant to article 5.8 and article 5.9, or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that falls in the following financial year, in which case the MRPS Period End Date ends on the previous Business Day).

MRPS Profit Account(s) has the meaning given to it in article 15.1.

Ordinary Shares has the meaning given to it in article 5.1.

Ordinary Shares Share Premium has the meaning given to it in article 5.3.

Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.3.

Partial Repayment has the meaning given to it in article 5.9.

Redemption Price has the meaning given to it in article 5.8.

Shares has the meaning given to it in article 5.1.

Written Shareholders' Resolutions has the meaning given to it in article 11.1.1."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Ettelbruck, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour d'août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte,

ont été prises des résolutions écrites de l'associé unique de Northland Power Euro Wind S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 208 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.889 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 733 du 21 mars 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A comparu:

Northland Power Inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social est établi au 17th Floor, 30 St Clair Avenue West, Toronto, ON M4V 3A1, Canada, listée sur le Toronto Stock Exchange sous le symbole NPI (l'Associé Unique),

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Création de classes de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir (i) les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe A (les Classe A PSPOR) et (iii) les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe B (les Classe B PSPOR) ayant toutes une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

2. Requalification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions six cent quarante-huit mille sept cent soixante-dix-huit euros (EUR 3.648.778,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires à trois millions six cent soixante-et-un mille deux cent soixante-dix-huit euros (EUR 3.661.278,-) par la création et l'émission de un million cent dix-huit mille sept cent soixante-dix-huit (1.118.778) Parts Sociales Ordinaires, un million sept cent trente mille (1.730.000) Classe A PSPOR et huit cent mille (800.000) Classe B PSPOR ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital social décrite au point 3. ci-dessus;

5. Refonte intégrale des Statuts;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer de nouvelles classes de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir (i) les Parts Sociales Ordinaires, (ii) les Classe A PSPOR et (iii) les Classe B PSPOR, ayant toutes une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de requalifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions six cent quarante-huit mille sept cent soixante-dix-huit euros (EUR 3.648.778,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires à trois millions six cent soixante-et-un mille deux cent soixante-dix-huit euros (EUR 3.661.278,-) par la création et l'émission de un million cent dix-huit mille sept cent soixante-dix-huit (1.118.778) Parts Sociales Ordinaires, un million sept cent trente mille (1.730.000) Classe A PSPOR et huit cent mille (800.000) Classe B PSPOR ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Par conséquent, l'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million cent dix-huit mille sept cent soixante-dix-huit (1.118.778) Parts Sociales Ordinaires, un million sept cent trente mille (1.730.000) Classe A PSPOR et huit cent mille (800.000) Classe B PSPOR ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature d'un montant total de trois cent soixante-quatorze millions cent soixante-dix mille trois cent vingt euros (EUR 374.170.320,-) (l'Apport) consistant en quatre créances (respectivement la Première Créance, la Deuxième Créance, la Troisième Créance et la Quatrième Créance).

L'évaluation de l'apport de la Première Créance à la Société a été attestée au notaire instrumentant par un certificat en date du 27 août 2014, émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société constatant en substance que:

- «la Première Créance est reflétée dans le bilan annexé en date du 27 août 2014;
- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Première Créance, il est l'unique titulaire de la Première Créance et peut librement disposer de la Première Créance;
- la Première Créance est certaine, liquide et exigible en date due, sans déduction aucune;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Première Créance faisant l'objet de l'apport à la Société selon le Bilan est au moins égale à quatre-vingts million Euro (EUR 80.000.000,00) et intérêt accru de deux millions neuf cent soixante-deux mille cent quatre-vingt-douze Euro (EUR 2.962.192,00), et aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'est intervenu depuis la date d'établissement du Bilan;
- la Première Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou n'est grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou diminuant sa valeur; et
- toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de propriété de la Première Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Première Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Première Créance et la Première Créance s'éteindra par confusion aux fins de l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.»

L'évaluation de l'apport de la Deuxième Créance à la Société a été attestée au notaire instrumentant par un certificat en date du 27 août 2014, émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société constatant en substance que:

- «la Deuxième Créance est reflétée dans le bilan annexé en date du 27 août 2014;
- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Deuxième Créance, il est l'unique titulaire de la Deuxième Créance et peut librement disposer de la Deuxième Créance;
- la Deuxième Créance est certaine, liquide et exigible en date due, sans déduction aucune;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Deuxième Créance faisant l'objet de l'apport à la Société selon le Bilan est au moins égale à vingt million deux cent vingt neuf mille sept cent cinquante Euro (EUR 20.229.750,00) et aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'est intervenu depuis la date d'établissement du Bilan;
- la Deuxième Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou n'est grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou diminuant sa valeur; et
- toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de propriété de la Deuxième Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Deuxième Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Deuxième Créance et la Deuxième Créance s'éteindra par confusion aux fins de l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.»

L'évaluation de l'apport de la Troisième Créance à la Société a été attestée au notaire instrumentant par un certificat en date du 27 août 2014, émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société constatant en substance que:

- «la Troisième Créance est reflétée dans les bilans annexés en date du 27 août 2014;
- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Troisième Créance, il est l'unique titulaire de la Troisième Créance et peut librement disposer de la Troisième Créance;
- la Troisième Créance est certaine, liquide et exigible en date due, sans déduction aucune;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Troisième Créance faisant l'objet de l'apport à la Société selon le Bilan est au moins égale à cent soixante treize million mille Euro (EUR 173.000.000,00) et intérêt accru de six millions trois cent trente mille trois cent soixante-dix-huit Euro (EUR 6.330.378,00), et aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'est intervenu depuis la date d'établissement du Bilan;
- la Troisième Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou n'est grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou diminuant sa valeur; et
- toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de propriété de la Troisième Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Troisième Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Troisième Créance.»

L'évaluation de l'apport de la Quatrième Créance à la Société a été attestée au notaire instrumentant par un certificat en date du 27 août 2014, émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société constatant en substance que:

- «la Quatrième Créance est reflétée dans les bilans annexés en date du 27 août 2014;
- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Quatrième Créance, il est l'unique titulaire de la Quatrième Créance et peut librement disposer de la Quatrième Créance;
- la Quatrième Créance est certaine, liquide et exigible en date due, sans déduction aucune;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Quatrième Créance faisant l'objet de l'apport à la Société selon le Bilan est au moins quatre-vingt onze million six cent quarante huit mille Euro (EUR 91.648.000,00) et aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'est intervenu depuis la date d'établissement du Bilan;
- la Quatrième Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou n'est grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou diminuant sa valeur; et
- toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de propriété de la Quatrième Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Quatrième Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Quatrième Créance.»

L'Apport (consistant en la Première Créance, la Deuxième Créance, la Troisième Créance et la Quatrième Créance) est à affecter comme suit:

(a) Quant à la Première Créance:

(i) une partie de la Première Créance, d'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000) au compte de capital social de la Société lié aux Classe B PSPOR; et

(ii) le restant de la Première Créance, d'un montant de soixante-dix-neuf millions deux cent mille euros (EUR 79.200.000) et intérêt accru de deux millions neuf cent soixante-deux mille cent quatre-vingt-douze Euro (EUR 2.962.192,00), au Compte de Réserve de Prime d'Emission de la Société lié aux Classe B PSPOR.

(b) Quant à la Deuxième Créance:

(i) une partie de la Deuxième Créance, d'un montant de deux cent deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 202,298) au compte de capital social de la Société lié aux Parts Sociales Ordinaires;

(ii) une partie de la Deuxième Créance, d'un montant de trois cent soixante-six mille cent vingt-huit euros (EUR 366,128) au Compte de Réserve Légale de la Société; et

(iii) le restant de la Deuxième Créance, d'un montant de dix-neuf millions six cent soixante-et-un mille trois cent vingt-quatre euros (EUR 19,661,324) au Compte de Réserve de Prime d'Emission de la Société lié aux Parts Sociales Ordinaires.

(c) Quant à la Troisième Créance:

(i) une partie de la Troisième Créance, d'un montant de un million sept cent trente euros (EUR 1,730,000) au compte de capital social de la Société lié aux Classe A PSPOR; et

(ii) le restant de la Troisième Créance, d'un montant de cent soixante-et-onze millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 171,270,000) et intérêt accru de six millions trois cent trente mille trois cent soixante-dix-huit Euro (EUR 6.330.378,00), au Compte de Réserve de Prime d'Emission de la Société lié aux Classe A PSPOR.

(d) Quant à la Quatrième Créance:

(i) une partie de la Quatrième Créance, d'un montant de neuf cent seize mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 916,480) au compte de capital social de la Société lié aux Parts Sociales Ordinaires; et

(ii) le restant de la Quatrième Créance, d'un montant de quatre-vingt dix millions sept cent trente-et-un mille cinq cent vingt euros (EUR 90,731,520) au Compte de Réserve de Prime d'Emission de la Société lié aux Parts Sociales Ordinaires.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide également de refondre intégralement les Statuts qui se liront dorénavant comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Northland Power Euro Wind S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trois millions six cent soixante-et-un mille deux cent soixante-dix-huit euros (EUR 3.661.278,-), représenté par un million cent trente-et-un mille deux cent soixante-dix-huit (1.131.278) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), un million sept cent trente mille (1.730.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe A (les Classe A PSPOR) et huit cent mille (800.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe B (les Classe B PSPOR) et avec les Classe A PSPOR, les PSPOR), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Parts

Sociales Ordinaires, les Classe A PSPOR et les Classe B PSPOR sont individuellement désignées comme une Part Sociale et collectivement comme les Parts Sociales.

5.2. Le capital social (les Parts Sociales Ordinaires, les Classe A PSPOR et les Classe B PSPOR) peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Prime des Parts Sociales Ordinaires) en euros (EUR), sur lequel sera inscrit le montant ou la valeur de toute prime libérée sur les Parts Sociales Ordinaires. Les montants, ainsi inscrits à ce Compte de Prime de Parts Sociales Ordinaires (la Prime de Parts Sociales Ordinaires), constitueront des réserves de la Société librement distribuables au seul bénéfice des associés propriétaires de Parts Sociales Ordinaires.

5.4. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les Classe A PSPOR (le Compte de Prime Classe A PSPOR) en euros (EUR), sur lequel sera inscrit le montant ou la valeur de toute prime payée sur les Classe A PSPOR. Les montants ainsi inscrits à ce Compte de Prime Classe A PSPOR (la Prime Classe A PSPOR) constitueront des réserves librement distribuables de la Société pour le seul bénéfice des associés propriétaires des Classe A PSPOR.

5.5. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les Classe B PSPOR (le Compte de Prime Classe B PSPOR) en euros (EUR), sur lequel sera inscrit le montant ou la valeur de toute prime payée sur les Classe B PSPOR. Les montants ainsi inscrits à ce Compte de Prime Classe B PSPOR (la Prime Classe B PSPOR) constitueront des réserves librement distribuables de la Société pour le seul bénéfice des associés propriétaires des Classe B PSPOR.

5.6. Les associés peuvent, au cours d'une Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, décider de créer des comptes de réserves et/ou des comptes de prime d'émission (notamment un compte 115 «compte des apports des actionnaires non rémunéré par des titres» tel que défini dans le Plan Comptable Normalisé défini dans le règlement grand-ducal du 10 juin 2009 (le Compte 115)) liés à une ou plusieurs classes de Parts Sociales.

5.7. Les propriétaires de Parts Sociales Ordinaires uniquement auront tous les droits liés à la prime d'émission ou au Compte 115 (le cas échéant) attachés aux Parts Sociales Ordinaires. Les propriétaires de Classe A PSPOR uniquement auront tous les droits liés à la prime d'émission et au Compte 115 (le cas échéant) attachés aux Classe A PSPOR. Les propriétaires de Classe B PSPOR uniquement auront tous les droits liés à la prime d'émission et au Compte 115 (le cas échéant) attachés aux Classe B PSPOR.

5.8. Toutes les PSPOR sont émises sous la forme de parts sociales rachetables et le rachat des PSPOR devra être effectué conformément à la loi luxembourgeoise applicable grâce aux sommes disponibles pour distribution selon la loi luxembourgeoise (i.e. fonds distribuables, y compris toute réserve établie avec les fonds reçus par la Société) ou au revenu d'une nouvelle émission faite aux fins du rachat suivant une résolution des associés adoptée conformément aux Statuts. A la condition qu'un tel rachat soit autorisé selon la loi luxembourgeoise, les PSPOR seront rachetées suivant les termes et conditions suivants:

(i) la Société peut racheter tous les PSPOR encore en circulation à l'expiration de la période de dix (10) ans depuis la date à laquelle les PSPOR sont émis (la Date de Rachat Obligatoire Finale);

(ii) nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale et à tout moment avant cette date, tout propriétaire de PSPOR est en droit de demander le rachat de tout ou partie des PSPOR avec un préavis écrit de 8 jours calendaires à la Société, à condition que toutes sommes échues et exigibles conformément à toutes les obligations de la Société avec ou sans garantie qui sont prioritaires aux PSPOR soient payées avant le rachat;

(iii) le prix de rachat des PSPOR devant être rachetées sera égal à la valeur nominale des PSPOR rachetées, plus toutes primes d'émission en circulation ou montants comptabilisés dans le Compte 115 (le cas échéant) attachés aux classes respectives de PSPOR et attribuables aux PSPOR ainsi rachetées, plus tout dividende préférentiel cumulatif couru mais impayé lié aux PSPOR rachetées (le Prix de Rachat).

5.9. A la Date de Rachat Obligatoire Finale, si la Société n'a pas suffisamment de réserves distribuables en numéraire et/ou en nature pour racheter toutes les PSPOR au Prix de Rachat, chaque PSPOR sera entièrement rachetée, en numéraire et/ou en nature pour la proportion de réserve distribuable disponible divisé par le nombre de PSPOR (le Paiement Partiel). La Société doit en priorité de tout autre montant échu en relation avec son capital social, payer en numéraire et/ou en nature la différence entre le Prix de Rachat par PSPOR et le Paiement Partiel aux anciens propriétaires de PSPOR mais uniquement sous la condition suspensive et lorsque la Société aura suffisamment de réserves distribuables pour ce paiement.

5.10. Si, conformément à l'article 5.9, les Associés PSPOR sont en droit de recevoir un montant en nature, la Société le paiera soit:

(i) en émettant des Parts Sociales Ordinaires pour un montant équivalant au pro rata respectif du Prix de Rachat. Aucune fraction de Part Sociale ne sera émise. Le conseil de gérance de la Société peut (lors de fraction de Part Sociale) arrondir soit vers le haut soit vers le bas au nombre entier le plus proche de Parts Sociales;

(ii) en émettant des nouvelles PSPOR et/ou en convertissant les PSPOR existantes en nouvelles PSPOR pour un montant équivalant au pro rata respectif du Prix de Rachat. Aucune fraction de PSPOR nouvellement émise et/ou de PSPOR existante convertie en nouvelle PSPOR ne sera disponible. Le conseil de gérance de la Société peut (lors de fraction de Part Sociale) arrondir soit vers le haut soit vers le bas au nombre entier le plus proche de PSPOR; et/ou

(iii) en affectant d'autre(s) bien(s) de la Société.

5.11. Les PSPOR rachetées seront annulées immédiatement après leur rachat par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

5.12. En cas de manquement dans les Investissements PSPOR respectifs, le(s) propriétaire(s) de PSPOR recevront, en contrepartie d'un rachat ou d'une acquisition de leurs PSPOR par la Société, uniquement le montant le plus faible entre (i) le Prix de Rachat et (ii) un montant (en nature ou en numéraire) équivalent à la somme de (a) les revenus nets dérivés des Investissement PSPOR respectifs au moment du rachat et (b) deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) multipliés par une fraction dont le dénominateur correspond à l'Investissement PSPOR de la classe respective et le numérateur correspond aux Investissements PSPOR.

5.13. Les PSPOR se classent après toutes les dettes contractées par la Société mais se classent avant les Parts Sociales Ordinaires pour les affaires énoncées aux articles 15 et 16 ci-dessous.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers; ladite cession résultera de la conversion des PSPOR sans droit de vote en PSPOR avec droit de vote tel que défini à l'article 11.1.2 (iii) a. des Statuts.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des Parts Sociales Ordinaires, un registre des Classe A PSPOR et des Classe B PSPOR sont tenus au siège social et peuvent être consultés à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

11.1.1 Général

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés). Les Résolutions Ecrites des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées à une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.1.2 Droits de vote

(iii) Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à son détenteur à un (1) vote.

(iv) Tant que la Société a un associé unique, conformément à l'article 200-1 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), toute PSPOR émise par la Société audit associé unique sera sans droit de vote.

(v) Les propriétaires des PSPOR auront des droits de vote:

(a) lorsque la Société a plus d'un associé; ou

(b) dans l'éventualité où les dividendes sur les PSPOR n'ont pas été payés pour une période consécutive de trois (3) ans; ou

(c) en cas de modification de la forme sociale de la Société; ou

(d) en cas de fusion ou de scission de la Société,.

(vi) Le Conseil a le pouvoir de modifier le registre des PSPOR conformément à l'article 11.1.2 (iii) et d'insérer une référence explicite aux droits de vote liés au PSPOR et la date à laquelle les Parts Sociales Ordinaires ou, le cas échéant, les PSPOR ont été transférée par l'associé unique et d'effectuer toutes les actions nécessaires ou utiles à la mise en place des actions prévues à l'article 11.1.2 (iii) des Statuts;

(vii) Chaque PSPOR donne droit à son détenteur à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Bénéfices.

15.1 Généralités

La Société conservera:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits pour chaque classe de PSPOR (le(s) Compte(s) de Profits PSPOR); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits PSPOR), tous libellés en euros (EUR).

15.2 Affectation des pertes

Toute perte qui apparaît dans le compte de profits et pertes adopté par l'Assemblée Générale sera affectée comme suit:

- (a) premièrement, au Compte Général de Profits si et dans la mesure où ce compte présente un solde positif;
- (b) deuxièmement, le solde après affectation conformément au paragraphe (a) ci-dessus, le cas échéant, au Compte de Profits PSPOR respectif, si et dans la mesure où ce compte présente un solde positif, et
- (c) troisièmement, le solde après affectation conformément aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, le cas échéant, au Compte Général de Profits.

15.3 Affectation des bénéfices

Les associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels tel qu'il apparaît dans les comptes annuels de la Société dans lesquels, en tout état de cause, sont inclus les Droits au Coupon PSPOR, dans l'ordre suivant:

(a) premièrement, un montant correspondant à cinq pourcent (5%) des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant total affecté au Compte de Réserve Légale soit égal à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société;

(b) deuxièmement, pour chaque exercice social, le Droit au Coupon PSPOR respectif qui n'a pas été entièrement affecté au Compte de Profits PSPOR respectif en raison de bénéfices insuffisants lors d'un précédent exercice social, sera affecté au Compte de Profits PSPOR respectif;

(c) troisièmement, pour chaque exercice social, le Droit au Coupon PSPOR respectif qui n'ont pas été affecté au Compte de Profits PSPOR respectif et qui en a été retiré en raison d'une affectation des pertes lors d'un exercice social suivant, sera affecté au Compte de Profits PSPOR respectif;

(d) quatrièmement, pour chaque exercice social, un montant équivalent au Droit au Coupon PSPOR pour ledit exercice social sera affecté au Compte de Profits PSPOR respectif; et

(e) enfin, le solde des bénéfices après affectation conformément au paragraphe (a) à (d) inclus sera affecté au Compte Général de Profits.

15.4 Distributions

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués en numéraire et/ou en nature à tout moment, aux conditions suivantes:

(a) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(b) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(c) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(d) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

Le dividende final d'un exercice social sera déclaré par résolution de l'Assemblée Générale, en tenant compte des versements anticipés sur dividendes déclarés par le Conseil pour le même exercice social et conformément aux droits préférentiels de souscription tels que définis dans les Statuts. Ledit dividende peut être payé en numéraire et/ou en nature.

Tout Associé ayant le droit de recevoir un dividende final ou, le cas échéant, un versement anticipé sur dividende peut décider que ledit dividende coure et soit payé ultérieurement.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Les actifs restant après le paiement de toutes les dettes de la Société seront affectés de la manière suivante:

- premièrement, au(x) détenteur(s) de PSPOR, le Montant d'Investissement PSPOR et le solde des Comptes de Profits PSPOR, le solde des Comptes de Profits PSPOR étant déterminé en considérant que le jour calendaire précédent immédiatement la résolution des Associé(s) prévue à l'article 16.1 est un Jour de Fin de Période PSPOR;

- deuxièmement, au(x) Associé(s) Ordinaires, la partie libérée des Parts Sociales Ordinaires;

- troisièmement, au(x) Associé(s) Ordinaires, le solde après les distributions prévues aux paragraphes (a) à (b).

A la liquidation, aucune distribution ne sera effectuée à la Société en relation avec les Parts Sociales détenues par celle-ci.

16.3. Après la clôture de la liquidation, les livres et dossiers de la Société seront conservés pendant la période prévue par la loi, par la personne désignée à cet effet par résolution de l'Assemblée Générale statuant sur la liquidation. Si l'Assemblée Générale n'a pas nommé cette personne, le liquidateur s'en chargera.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

VIII. Définitions

Les termes définis suivants utilisés dans les présents Statuts, auront la signification suivante:

Compte 115 a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.6.

Marge Applicable signifie le produit de (i) la rémunération, tel que déterminé dans une étude de prix de transfert, telle que modifiée de temps à autre, préparé pour le compte de la Société et (ii) le Montant d'Investissements PSPOR annuel moyen.

Statuts a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Jour Ouvrable signifie n'importe quel jour durant lequel les banques commerciales sont généralement ouvertes à Luxembourg.

Classe A PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Investissement Classe A PSPOR signifie toutes les créances de prêts détenues par la Société que la Société a financée à partir des revenus de l'émission de Classe A PSPOR.

Prime Classe A PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.4.

Compte de Prime Classe A PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.4.

Classe B PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Investissement Classe B PSPOR signifie toutes les créances de prêts détenues par la Société que la Société a financée à partir des revenus de l'émission de Classe B PSPOR.

Prime Classe B PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.5.

Compte de Prime Classe B PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.5.

Date de Début signifie le 27 août 2014.

Société a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Date de Rachat Obligatoire finale a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.8.

Assemblée Générale a la signification qui lui est attribuée à l'article 11.1.1.

Compte Général de Profit a la signification qui lui est attribuée à l'article 15.1.

Loi a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Compte de Réserve Légale a la signification qui lui est attribuée à l'article 15.1

Résolutions Circulaires des Gérants a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.2.

PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Droit au Coupon PSPOR signifie, pour une Période de Coupon PSPOR, un rendement annuel équivalant à tous les revenus nets réalisés par la Société au cours de cette Période de Coupon PSPOR sur les investissements PSPOR respectifs moins la Marge Applicable.

Période de Coupon PSPOR signifie la période:

(a) commençant à (et y compris) la Date de Début ou la Date de Fin de Période PSPOR; et

(b) s'achevant le (mais ne comprenant pas) la prochaine Date de Fin de Période PSPOR, sur la base de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PSPOR concernée.

Investissement PSPOR signifie, selon le cas, un Investissement Classe A PSPOR et/ ou un Investissement Classe B PSPOR.

Montant d'Investissement PSPOR signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PSPOR multipliée par le nombre de PSPOR de la même classe en circulation; et

(b) le solde de chaque compte de prime PSPOR et du Compte 115 attaché à chaque PSPOR.

Date de Fin de Période PSPOR signifie:

(a) le premier janvier de chaque année avant la date spécifiée dans l'article 5.8; et

(b) chaque date de rachat de PSPOR par la Société conformément aux articles 5.8 et 5.9 ou, si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant (sauf si cette date tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas, la Date de Fin de Période PSPOR prendra fin le Jour Ouvrable précédent).

Compte(s) de Profits PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 15.1.
Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.
Prime des Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.3.
Comptes de Prime des Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.3.
Païement Partiel a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.9.
Prix de Rachat a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.8.
Parts Sociales a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.
Résolutions Ecrites des Associés a la signification qui lui est attribuée à l'article 11.1.1.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et autorise et donne pouvoir à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la partie comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi de sa traduction française et à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, à la date figurant en tête des présentes.

Le présent acte, après avoir été lu à voix haute au mandataire de la partie comparante, est signé par le notaire ainsi que par le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Pierre PROBST.

Enregistré à Echternach, le 03 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140396/1140.

(140158601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

1000.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 05 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141871/10.

(140160999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.088.

Statuts coordonnés, suite à un constant d'augmentation de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 août 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 septembre 2014.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2014141879/13.

(140160448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.
